

Synthèse de communication

De la pratique à la théorie : une déontologie née dans les ateliers

[*From Practice to Theory: a Deontology elaborated in restoration workshops*]

Régis Bertholon ^a

^a Professeur et responsable de la filière Conservation-Restauration à la Haute Ecole Arc à Neuchâtel (Suisse)

L'objectif de cette communication¹ est d'introduire aux notions fondamentales présentes tout au long des réflexions et des pratiques des professionnels de la conservation-restauration depuis une cinquantaine d'années et qui reviennent régulièrement dans les différents codes déontologiques.

1. Les codes de déontologie

Les premiers codes de déontologie apparaissent vers la fin des années 50, élaborés par des professionnels au sein des organisations professionnelles de la conservation-restauration. Ces codes continuent d'être élaborés, amendés et modifiés par les professionnels.

Avant d'aborder les notions récurrentes dans ces codes, il est important d'être conscient du caractère *secondaire* de ces principes par rapport aux *objectifs* poursuivis par la conservation-restauration. En effet, les principes ne doivent pas primer sur ces derniers, il faut toujours pouvoir revenir à ce que l'on souhaite *faire* en conservation-restauration. Cette remarque est extrêmement importante pour comprendre la portée et les limites des codes déontologiques, et elle prendra tout son sens à la fin de cet exposé.

2. Notions et définitions de la résolution ICOM-CC

Il sera question ici des notions générales et des principes fondamentaux qui apparaissent régulièrement dans les principaux codes et définitions élaborés par les professionnels. A titre d'exemple, les définitions proposées par l'ICOM-CC dans une résolution récente seront ici examinées :

¹ L'enregistrement vidéo de cette intervention est disponible à l'adresse :
http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2013/a.journee_conservation_2013.html

" L'ICOM-CC adopte les termes suivants : « conservation préventive », « conservation curative » et « restauration » qui, ensemble, constituent la « conservation-restauration » du patrimoine culturel matériel. Ces termes se distinguent les uns des autres en fonction des objectifs des mesures et des actions qu'ils englobent.

Les définitions de ces termes sont les suivantes :

Conservation-restauration – L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation-restauration comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration. Toutes ces mesures et actions doivent respecter la signification et les propriétés physiques des biens culturels. [...]

Conservation préventive – L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent dans ceux d'un ensemble de biens, quels que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes- elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence. [...]

Conservation curative – L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens. [...]

Restauration – L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel, singulier et en état stable, ayant pour objectif d'en améliorer l'appréciation, la compréhension, et l'usage. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque le bien a perdu une part de sa signification ou de sa fonction du fait de détériorations ou de remaniements passés. Elles se fondent sur le respect des matériaux originaux. Le plus souvent, de telles actions modifient l'apparence du bien. [...]"

Extrait de la Résolution adoptée par les membres de l'ICOM-CC à l'occasion de la XV^e Conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre 2008 [Texte intégral en ligne : <http://www.icom-cc.org/243/icom-cc-triennial-conferences/15th-triennial-conference.-new-delhi,-india,-2008/#.V6h4CTWqn-V>]

Dans cette résolution sont présentes deux notions importantes : la **sauvegarde** du patrimoine culturel matériel et son **accessibilité** pour les générations présentes et futures. Nous y retrouvons également les trois subdivisions de la conservation-restauration: *conservation préventive*, *conservation curative* et *restauration*. Et enfin, nous retrouvons dans cette résolution deux notions fondamentales, souvent opposées, celles de la *signification* (le côté immatériel de l'objet) et celle des *propriétés physiques* (le côté matériel de l'objet).

La *conservation préventive* se définit comme un ensemble d'actions et mesures qui n'impliquent pas d'intervention directe sur la matérialité de l'objet mais plutôt sur son environnement. Cette définition opère une simplification utile et intéressante, même si cette condition reste difficilement vérifiable dans des situations concrètes (par exemple, si l'on modifie le taux d'hygrométrie de l'environnement il est difficile d'imaginer que l'objet n'en soit pas modifié matériellement).

La *conservation curative* intervient sur la matérialité de l'objet mais sans chercher à en modifier l'apparence. Elle est ainsi étroitement liée à la mission de sauvegarde. Nous trouvons dans ce même contexte le terme de *préservation*. Dans certains textes nous retrouvons le terme « préservation » à côté de « restauration ». La préservation dans ce cas recouvre à la fois la conservation préventive et la conservation curative.

Dans la terminologie récente, la *restauration* correspond à une catégorie spécifique d'intervention. Il faut noter que les professionnels d'aujourd'hui la considèrent comme une petite partie de leur travail, alors que pour le grand public le terme qualifie l'essentiel des activités de la conservation-restauration. Lors d'une restauration on intervient directement sur la matérialité de l'objet avec des conséquences sur son côté immatériel : sa signification, sa valeur culturelle, etc.

3. Les principes qui orientent les codes de déontologie

En consultant les principaux codes de déontologie élaborés par les professionnels de la conservation-restauration on retrouve généralement les sept principes suivants :

3.1 Documentation

De l'examen initial jusqu'à la fin de l'intervention, toutes les étapes du travail doivent être documentées. Tout ce qui est fait et observé doit être consigné (état de conservation, mesures relevées, etc.), les objectifs et les choix des traitements expliqués et justifiés, les produits et procédés utilisés décrits. Cette exigence est relativement récente. Dans les années 60 la documentation n'était pas systématique et les conséquences en étaient souvent dommageables. L'exigence de documentation est révélatrice d'une prise de conscience : nous n'intervenons pas de manière ponctuelle mais dans un *continuum* et notre intervention se place dans une chaîne longue d'interventions. Cette prise de conscience nous amène à documenter notre action dans le souci de rendre possible les traitements futurs de l'objet. Cette notion est d'ailleurs à la base de la plupart des autres principes, comme ceux de la stabilité, de la compatibilité, de la réversibilité, de l'intervention a minima. Sans une documentation correcte les retours d'expérience ne sont pas possibles, générant un énorme problème pour notre profession car nous travaillons pour le *long terme*.

3.2 Examen et diagnostic

Ce principe se retrouve dans le traité de Brandi et son importance est rappelée depuis dans de nombreux textes comme ceux de Philippot (1967, 1969). On retrouve bien souvent l'expression « examen diagnostic ». Pour ma part je préfère séparer ces deux moments et parler d' « examen » et de « diagnostic ».

Dans l'**examen** nous retrouvons en premier l'identification et la description de l'objet (état de conservation, altérations éventuelles). De manière générale la documentation de ces deux points est assez abondante. Beaucoup moins

documentés sont l'évaluation de la valeur culturelle de l'objet et son histoire matérielle. Les valeurs culturelles associées à l'objet (sa signification) souvent ne sont pas décrites dans la documentation préalable, ce qui pose problème puisque l'intervention de conservation-restauration en agissant sur la matérialité de l'objet aura un impact sur son contenu immatériel. Cette description des valeurs culturelles associées ne doit pas être menée par une seule personne mais doit s'effectuer dans un cadre nécessairement interdisciplinaire. L'histoire matérielle est l'histoire des états de conservation de l'objet, très importante à connaître lorsqu'on doit choisir un nouvel état de conservation pour cet objet, pour ne pas réaliser des choix anachroniques, par exemple.

Le **diagnostic** se base donc sur l'ensemble des informations rassemblées lors de l'examen et consiste en leur interprétation. Il vise à expliquer l'état actuel de l'objet (notion de passé), à indiquer les conséquences de cet état matériel sur les valeurs culturelles qui lui sont associées (notion de présent) et à évaluer les risques d'une évolution (notion de futur).

En posant clairement la problématique de la conservation, le diagnostic permet d'élaborer ensuite le projet de conservation-restauration. Cette étape suivante conduit nécessairement à des choix qui doivent être justifiés et expliqués.

3.3 Stabilité des matériaux

Je vous propose ici une définition tirée d'un document présentant les spécificités de la conservation-restauration et destiné aux acteurs des marchés publics². Il reprend certaines définitions pertinentes concernant la stabilité des matériaux : « Les matériaux introduits doivent conserver le plus longtemps possible leurs propriétés utiles ».

Cette exigence de stabilité trouve son origine dans certains problèmes rencontrés dans les années 70. Par exemple, dans la conservation des vitraux du fait de l'utilisation d'une résine polyuréthane instable dans le temps, ou dans la consolidation de peintures murales à l'aide de nylon soluble. L'intitulé de mon exposé prend ici tout son sens : les expériences problématiques rencontrées dans les ateliers sont à l'origine de leur formalisation postérieure dans les codes déontologiques. Aujourd'hui nous disposons parfois de produits adaptés – le papier permanent en est un exemple – en raison du marché important des matériaux d'archives, ainsi que d'outils et d'indicateurs précis comme la classification de la stabilité des matériaux organiques de Feller* par exemple.

3.4 Compatibilité des matériaux et des procédés

Les produits et matériaux doivent se comporter physiquement, mécaniquement, optiquement d'une manière harmonieuse, avec une parfaite innocuité :

« Ce terme [compatibilité] est le plus souvent retenu, mais *innocuité* serait peut-être plus approprié. Les matériaux et modes opératoires utilisés lors de l'intervention de conservation-restauration sont compatibles avec les matériaux originaux: leur innocuité est acquise. » (MCC, *Conseil des métiers d'art*, 2009)

3.5 Réversibilité et « retraitabilité »

Le principe de réversibilité est souvent mal interprété et compris comme la contrainte de rendre possible le retour en arrière parfait d'une intervention, à l'instar de certaines opérations en chimie (par exemple, la dissolution des résines)

² MCC, Conseil des métiers d'art. Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration de biens-culturels. En ligne : http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf

dont provient d'ailleurs le terme de « réversibilité ». L'utilisation de ce terme n'est pas très heureuse, car il est extrêmement difficile dans la pratique d'obtenir le retour parfait de l'objet à un état antérieur à l'intervention. Mais on peut avoir le « souci » (Berducou 2001) de rendre plus facile les interventions futures (Brandi 2000). Il faudrait donc utiliser plutôt le terme encore peu usité de « retraitsabilité » (Appelbaum 2007).

3.6 « Minimum d'intervention »

Suivant Brandi, Berducou et Pye, ce principe recommande d'intervenir le moins possible et seulement lorsque c'est vraiment nécessaire. Doit-on pour autant ramener cette définition à ses dernières conséquences logiques, comme le font Villers et Naoumidou, et le comprendre comme un principe de non-intervention ? Ceci me semble contradictoire avec les objectifs de la conservation-restauration qui sont de préserver et assurer la pérennité de l'objet dans le temps, et dans certains cas de rendre accessible le contenu immatériel de l'objet. Le principe d'intervention minimum ne s'applique pas aux objectifs de la conservation-restauration d'un objet, mais s'applique lorsque le professionnel élabore un plan d'intervention afin d'atteindre ces objectifs. Il ne s'agit donc pas d'agir au minimum sur l'objet mais plutôt de répondre aux objectifs définis en proposant les interventions les moins invasives pour l'objet.

3.7 Visibilité de l'intervention

L'exemple que je vous propose pour illustrer ce principe est tiré d'un article publié dans la revue CRBC en 2008 (Laugier ; Picur 2008) portant sur la restauration d'une sculpture antique de Vénus. Ayant subi plusieurs restaurations et ajouts tout au long de son histoire moderne sans que ces ajouts ou restaurations soient discernables des réparations antiques, il a été nécessaire de soumettre la sculpture à différentes analyses pour distinguer ces interventions et leur époque. Cette visibilité de la restauration est capitale pour la question de l'authenticité de l'œuvre, ainsi que l'avait déjà indiqué Winckelmann au XVIII^e siècle. Brandi reprend cette problématique dans son Premier principe d'intégration où il établit qu'une réintégration devra être facilement reconnaissable mais sans rompre l'unité que l'on cherche à reconstruire.

« [...] Donc la réintégration devra être invisible à la distance où l'œuvre d'art doit être regardée mais immédiatement perceptible, et sans avoir besoin d'instruments spéciaux, dès que la vision est un peu rapprochée [...] » (Brandi 2000)

4. Conclusion

En conclusion je voudrais insister sur quelques points évoqués au long de mon exposé :

- Les principes ne sont pas isolés les uns des autres mais sont en interaction ;
- Leur application ne prime pas sur les objectifs de la conservation-restauration ;
- L'ensemble des principes doit être considéré dans la collégialité et l'interdisciplinarité, le recours à des experts d'autres disciplines étant fondamental dans les projets de conservation-restauration.

5. Glossaire

Classification de Feller :

Robert L. Feller – Chimiste américain, spécialiste des pigments utilisés dans la peinture d'art, Directeur du Research center on the materials of the artist and Conservator, Mellon institute, Carnegie-Mellon University, USA (en 1986). Auteur de *Artist's pigments; a handbook of their history and characteristics* (1986), *Evaluation of Cellulose Ethers for Conservation* (en collaboration avec M. Wilt, 1990). Dans ce dernier ouvrage, Feller et Wilt analysent les résultats de trois ans de recherche sur les caractéristiques chimiques des polymères et en proposent une classification (*ranking*) en

fonction de leur stabilité thermique relative et des transformations physico-chimiques observables (altération de la couleur et du degré de polymérisation). L'ouvrage est consultable en libre accès sur le site du The Getty Conservation Institute : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/ethers.pdf (Source : data.bnf.fr, The Getty Conservation Institute).

6. Œuvres citées

APPELBAUM, B., 2007. *Conservation Treatment Methodology*. Oxford : Butterworth-Heinemann.

BERDUCOU, M., 2001. « La restauration : quels choix ? « Dérestauration », « restauration-restitution ». Revue *Techné*, n°13-14, p. 211-218.

BRANDI, C., 2000. *Théorie de la restauration*. Traduit de l'italien par Colette Déroche. Paris, Centre des Monuments Nationaux : Editions du Patrimoine.

HORIE, C.V., 1997. *Materials for Conservation. Organic consolidants, adhesives and coatings*. Oxford: Architectural Press.

ICOM. *Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel immatériel*. Résolution adoptée par les membres de l'ICOM-CC à l'occasion de la XV^e conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre 2008 [En ligne, consulté le 30/07/2015] <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Principes-et-methodes/Organismes-chartes-et-recommandations-internationales> >

LAUGIER, L., PICUR V., 2008. « La restauration de la *Vénus en armes* du musée du Louvre ». *CRBC*, 2008, n° 26, p. 19-24.

MCC, Conseil des métiers d'art. *Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration de biens-culturels* [En ligne]. Version avril 2009 [consulté le 30/07/2015]. <http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf>
« La formation des restaurateurs de peintures et de sculptures ». In *Problèmes de conservation dans les musées*, Paris : Eyrolles, Allen et Unwin, 1969, p. 33-51

PHILIPPOT, P., 1967. « Le problème des relations entre historiens d'art et restaurateurs ». In Colloque de Venise : *Les responsabilités de l'historien dans la conservation et la restauration des monuments et œuvres d'art*, Bulletin du CIHA, Année II, avril-juin-juillet 1967, p. 8-9.